

● LES TROTTINETTES ÉLECTRIQUES ET LES NOUVEAUX ENGINS DE DÉPLACEMENT PERSONNEL MOTORISÉS (EDP) SONT ENTRÉS DANS LE CODE DE LA ROUTE !

Les règles pour les EDP motorisés (trottinettes électriques, monoroues, gyropodes, hoverboards, ...) sont essentiellement les mêmes que celles applicables aujourd'hui aux vélos, avec certaines spécificités.

Les EDP motorisés étant des véhicules terrestres à moteur, l'assurance est obligatoire pour les utilisateurs. En agglomération, ils ont obligation de circuler sur les pistes et bandes cyclables lorsqu'il y en a. À défaut, ils peuvent circuler sur les routes dont la vitesse maximale autorisée est inférieure ou égale à 50 km/h.

Pour plus d'informations : bit.ly/EDP-SR

À NOTER : l'autorité investie du pouvoir de police de la circulation (le maire par exemple) peut, par décision motivée interdire la circulation des engins sur certaines sections des voies, eu égard aux nécessités de sécurité et de circulation routières, de fluidité et de commodité de passage.

Pour plus d'informations : bit.ly/EDP_CT



● À PIED OU AU VOLANT, SENIORS FAISONS LE POINT !

● PARCE QU'ON N'A PAS TOUJOURS 20 ANS

Sur la route, les seniors sont particulièrement exposés aux risques d'accident. En France, en 2018, 458 personnes âgées de plus de 65 ans ont perdu la vie en tant que conducteur ou passager d'un véhicule. En 2019, 40 % des personnes décédées sur les routes du Doubs avaient plus de 65 ans (dont deux cyclistes et un piéton).

● AYEZ LES BONS RÉFLEXES

Certains problèmes de santé peuvent influencer sur la vue, les réflexes, la mobilité et altérer la conduite. Certains médicaments ont des effets sur la vigilance, la coordination des mouvements, la vision...

Lisez les indications qui figurent sur les boîtes de médicaments :



NIVEAU 1

SOYEZ PRUDENT

Ne pas conduire sans avoir lu la notice



NIVEAU 2

SOYEZ TRÈS PRUDENT

Ne pas conduire sans l'avis d'un professionnel de santé



NIVEAU 3

ATTENTION DANGER

Pour la reprise de la conduite, demandez l'avis d'un médecin

Si vous sentez vos capacités amoindries, évitez de conduire dans des conditions stressantes : embouteillages, intempéries, conduite de nuit... Dans tous les cas, n'hésitez pas à en parler à votre médecin, à votre pharmacien ou à votre entourage.

De plus, des équipements automobiles peuvent faciliter la conduite : boîte de vitesses automatique, direction assistée, régulateur/limitateur de vitesse, alerte de franchissement involontaire de ligne au sol... permettent de se concentrer pleinement sur la route.

Pour plus d'informations : bit.ly/seniors-SR

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
UNITÉ SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

6 rue Roussillon - BP 1169 - 25 003 BESANCON CEDEX
03 81 65 69 76 - ddt-securite-routiere@doubs.gouv.fr

Pour plus d'informations : bit.ly/MSR-25

ACCIDENTALITÉ
dans le Doubs



Bilan de l'année
2019

● BILAN 2019

En 2019, le Doubs bénéficie d'une accidentologie très encourageante, avec une baisse générale par rapport à 2018 de tous les indicateurs. La répartition des usagers demeure relativement stable, même si on peut remarquer une légère hausse des victimes jeunes. Plus d'un accident sur trois implique un jeune de 14-29 ans (38,3 %).



261 ACCIDENTS

30 TUÉS

335 BLESSÉS
DONT 147
HOSPITALISÉS

● DISTANCE DOMICILE

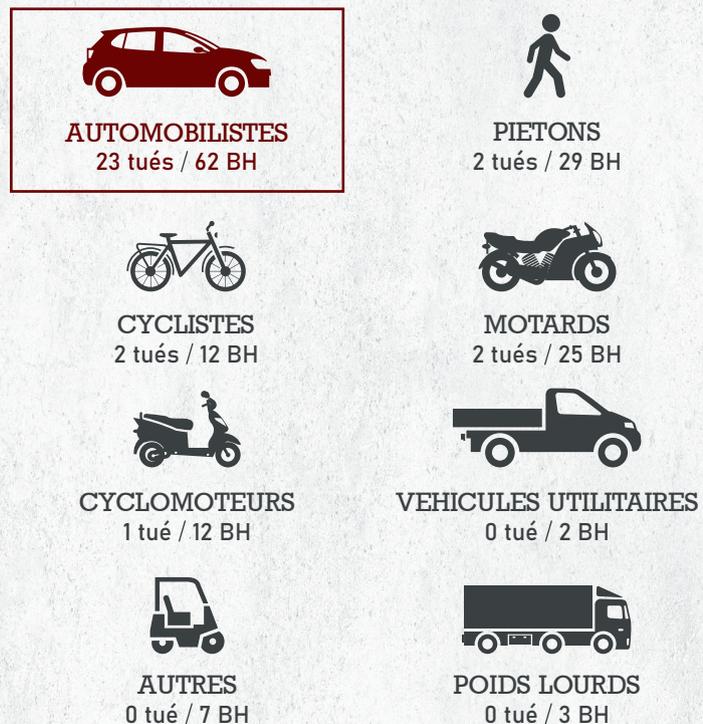
PLUS DE LA MOITIÉ
À MOINS DE 5 KM !



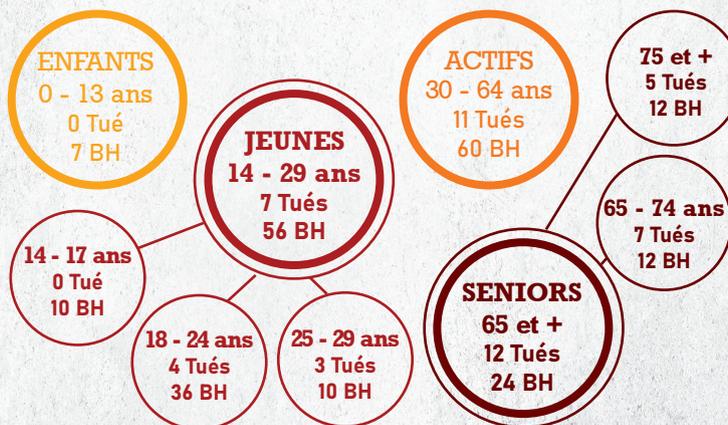
● CATÉGORIES D'USAGERS

VICTIMES D'ACCIDENTS CORPORELS (BH : blessé hospitalisé)

Les usagers vulnérables (piétons, cyclistes, 2RM) sont une nouvelle fois sur-représentés, avec environ 41 % des victimes. La part des motards profite d'une baisse significative (-22 %), au détriment des piétons (+16 %). Les VL représentent toujours la bonne moitié des accidents corporels (55,2 %).



● ÂGE DES VICTIMES



● FACTEURS D'ACCIDENTS MORTELS

(un même accident peut comporter plusieurs facteurs - source ODSR)

